

## COMITÉ NATIONAL

12 mai 2012

Rédaction du compte rendu : Gérard SCHMITT.

*Présents* : Didier Carsin (B.N. & R. Rouen), Jean-Pierre Carlet (R. Grenoble), Stéphane Clerjoud (B.N. & R. Strasbourg), Charles Coutel (B.N.), Éric Delassus (B.N. & R. Orléans-Tours), Henri Dilberman (B.N. & R. Poitiers), Frédéric Dupin (B.N.), Nicolas Franck (B.N. & R. Paris, Créteil, Versailles), Jean-Louis Lanher (R. Lyon), Bertrand Nouailles (R. Clermont-Ferrand), André Pérès (B.N.), Marie Perret (B.N.), Simon Perrier (B.N.), Gérard Schmitt (B.N. & R. Nancy-Metz), Patricia Verdeau (B.N. & R. Toulouse).

*Excusés* : Francis Aubertin (R. Nancy-Metz), Édouard Aujaleu (B.N. & R. Montpellier), Philippe Blanc (B.N.), Bernard Fischer (B.N.), David Lebreton (R. Orléans-Tours), Jean Lefranc (B.N.), André Simha (B.N. & R. Nice).

### *OUVERTURE DE LA SÉANCE*

L'ordre du jour figurant sur la convocation adressée par le président aux responsables des Régionales et aux membres du Bureau national était le suivant :

1. Le point de vue des responsables régionaux.
2. Les épreuves des séries technologiques.
3. Bilan concernant les expérimentations en seconde et première.
4. Temps de correction du baccalauréat : état des dates données selon les académies pour rendre les notes.
5. Le renouvellement du site et la mise en ligne d'articles
6. Questions diverses

S. Perrier rappelle cet ordre du jour en ouvrant la séance et précise qu'il faudrait inscrire les deux points suivants au titre des questions diverses : premièrement, fixer la date de l'Assemblée générale et la date de la réunion du Bureau qui suivra la rentrée ; deuxièmement, décider de la participation de notre Association à la

publication d'un ouvrage sur Rousseau en commun avec l'Association des professeurs de lettres. Il demande ensuite quelles questions il y a lieu d'ajouter. Ch. Coutel suggère de revenir sur l'instauration d'une journée thématique annuelle avec publication de numéros spéciaux de la revue ; lui paraît utile en outre que l'on rassemble dans un dossier thématique nos articles plus ou moins récents sur la place de la philosophie dans la formation des maîtres. F. Dupin voudrait savoir s'il serait possible à l'APPEP de proposer des collègues retraités qui feraient visiter le Musée d'Auguste Comte. S. Perrier lui répond qu'on pourra à cet effet faire une annonce sur la liste de diffusion, mais, étant donné que tous les adhérents de l'Association ne s'y sont pas inscrits, on pourra encore placer un petit encart en bas de page de la revue.

### *I. LE POINT DE VUE DES RESPONSABLES RÉGIONAUX*

#### *Régionale de Grenoble*

Comme chaque année, lors de la réunion du Comité national, on procède à un tour de table sur la situation des Régionales. J.-P. Carlet indique que la Régionale de Grenoble, qui se maintient en termes d'effectifs, s'est associée à plusieurs événements importants : les Rencontres philosophiques d'Uriage, qui ont eu lieu du 14 au 16 octobre 2011 avec pour thème « La justice : aux sources du juste » et qui se tiendront du 12 au 14 octobre 2012 sur le thème « Le philosophe et la santé » ; et les manifestations pour le Tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau organisées par la ville de Chambéry. En outre, des cours du soir ont été institués, qui obtiennent un réel succès. Le seul dossier qui reste en souffrance est celui de la participation de nos collègues des universités à l'Association qu'ils semblent décidément considérer comme la seule affaire des enseignants du second degré. Cela tient aussi, semble-t-il, au fait qu'ils n'ont pas de vision politique d'eux-mêmes, et de fait, comme cela a été souligné à plusieurs reprises, ils ne se sont pas donné d'association propre. C'est pourquoi, J.-P. Carlet suggère que nous fassions en sorte que dans chaque numéro de la revue – ou presque – il y ait un compte rendu de la situation de l'enseignement philosophique dans telle ou telle université qui serait fait par un enseignant de cette université que nous aurions sollicité.

Ch. Coutel est tout à fait d'accord avec cette proposition qui devrait permettre d'établir un lien qui fait fâcheusement défaut aujourd'hui. Il constate en effet que dans les universités on est actuellement dans le corporatif, mais sans se situer dans un ordre institutionnel. Certes, un réseau a existé naguère avec la coordination des responsables de départements, mais depuis la loi LRU, on assiste à une véritable régression et à un repli sur des positions de sauvegarde.

On a l'impression que la philosophie n'est plus là que pour accompagner des pratiques en relation avec les entreprises, ajoute D. Carsin qui ne s'attendait certainement pas à ce que les choses aillent aussi vite. C'est qu'il faut bien pour préserver les effectifs trouver des débouchés aux étudiants, remarque Ch. Coutel ; la situation est devenue bien difficile dans les départements de philosophie.

#### *Régionale de Clermont-Ferrand*

Une nouvelle Régionale a été constituée à Clermont-Ferrand. B. Nouailles explique qu'il a fallu contacter tous les collègues, ce qui n'a pas été chose facile, car certains d'entre eux se trouvent à deux heures et demie du chef-lieu d'Académie. Trois points positifs lui paraissent devoir être mis en avant. Premièrement, la Régionale s'est mise en relation avec le Café philosophique de Clermont-Ferrand et elle peut ainsi faire passer efficacement des informations. Deuxièmement, elle a

constitué un dossier, avec le concours de l'Inspection régionale, afin de relancer la préparation à l'agrégation interne. Troisièmement, elle entretient de bons rapports avec des universitaires, ce qui est appréciable en raison du riche passé philosophique de l'Université de Clermont-Ferrand. G. Schmitt saisit l'occasion pour signaler qu'il est prévu de publier dans la revue un article sur la situation de l'enseignement philosophique en Auvergne.

D. Carsin relance la discussion qu'il avait engagée : s'il n'est certes pas question de laisser croire aux étudiants qu'ils pourront tous devenir professeurs de philosophie, on peut tout de même ne pas leur dire de se plier aux pratiques professionnelles qu'on leur propose. Tout n'est pas à rejeter là-dedans, tempère S. Perrier ; on a pu ainsi sauver certains départements comme celui de Tours par exemple. Selon N. Franck, il s'agit simplement de montrer qu'il y a des débouchés autres que l'enseignement. Et Ch. Coutel ajoute que l'on peut faire aussi de l'excellente philosophie en dehors des départements de philosophie *stricto sensu*, par exemple en faculté de droit ou en faculté de médecine. D. Carsin en vient alors à se demander si au bout du compte on n'aura pas des problèmes pour former des professeurs de philosophie.

#### *Régionale de Lyon*

J.-L. Lanher rapporte que la Régionale de Lyon s'est efforcée, au début de l'année scolaire, de diffuser l'enquête sur la situation de notre enseignement dans les divers établissements, qui a fait l'objet d'un accueil favorable. Un second questionnaire a été adressé afin de rompre l'isolement où se trouvent les collègues, chacun essayant de son côté de sauver le navire ou de se voir confier de l'ECJS dans son établissement ; mais il faut bien constater qu'il n'a guère obtenu de succès. Toutefois, il n'est pas question de renoncer à cette démarche, car elle a permis d'assurer des contacts plus nombreux. Il s'agit donc pour les responsables de la Régionale de faire en sorte que de nouveaux collègues soient impliqués, ce que la rénovation de la revue et du site devrait pouvoir favoriser. Aussi proposent-ils que l'on travaille à un nouveau questionnaire qui porterait notamment sur l'évaluation et sur la formation continue, et de se rendre dans les établissements pour faire connaître l'Association. J.-L. Lanher souhaiterait qu'on puisse au cours de la séance aborder la question des dédoublements en Terminales S et STG.

J.-P. Carlet intervient pour réparer une omission. Il voulait aussi rendre compte d'une disposition prise par la Régionale de Grenoble et qui s'est avérée particulièrement utile dans une Académie de montagne où les déplacements ne sont pas commodes : elle consiste à nommer un vice-président par département. Il y a là selon lui une manière de renforcer l'Association, qu'on pourrait étendre à d'autres Académies où elle pourrait favoriser l'activité.

#### *Régionale de Poitiers*

Au sujet de la Régionale de Poitiers, H. Dilberman rappelle qu'il y a deux ans une journée ouverte à tous les collègues y avait été organisée et que, chaque année, à l'occasion des remises des copies du baccalauréat, il prend la parole pour présenter l'APPEP et rendre compte de ses activités.

#### *Régionale de Strasbourg*

S. Clerjaud fait état d'une grande stabilité à la Régionale de Strasbourg : les effectifs n'évoluent pas, et on ne constate guère de frémissements quant à la participation des collègues. Une réunion a été organisée à propos des baccalauréats technologiques. Des contacts réguliers sont assurés avec l'Université. Parmi les

activités auxquelles la Régionale participe, il faut encore signaler la tenue de deux soirées au moins par an au cours desquelles un ouvrage publié par un enseignant de philosophie de l'Académie fait l'objet d'une présentation par deux de ses collègues.

#### *Régionale de Rouen*

De l'avis de D. Carsin, la Régionale de Rouen, qui a été naguère très active, n'est pas aujourd'hui au mieux de sa forme, et ses responsables, qui connaissent sans doute une certaine usure, voudraient bien pouvoir assurer le relais. Elle continue néanmoins à remplir sa tâche de transmission d'informations : elle est notamment intervenue pour conseiller de prendre des heures d'ECJS, ce qui a été apprécié.

#### *Régionale de Toulouse*

L'Académie de Toulouse étant très étendue, il est assez difficile de réunir les collègues, explique P. Verdeau. Cependant, des manifestations sont régulièrement organisées, grâce à un partenariat avec la Société toulousaine de philosophie, et cela permet à l'Association de mieux se faire entendre. C'est dans ce cadre qu'a eu lieu, notamment, la conférence d'Evangelhos Moutsopoulos, de l'Académie d'Athènes, sur « la dialectique de l'identité culturelle à l'ère de la mondialisation ».

#### *Régionale de Paris-Créteil-Versailles*

Il n'y a pas, à vrai dire, de problèmes de transports, en Ile-de-France ; en outre, les trois Académies de Paris, Créteil et Versailles comportent un grand nombre d'établissements et d'enseignants enseignants. Et pourtant, constate N. Franck, il n'est pas facile de faire venir beaucoup de monde et les adhérents ne dépassent pas 10 % de l'effectif total. En outre, les contacts restent limités avec les enseignants des universités, qui ont tendance à considérer que l'Association n'est pas pour eux. La Régionale a organisé une conférence de Jean-François Braunstein intitulée *Canguilhem avant Canguilhem*<sup>1</sup> ; le public y a été peu nombreux, mais il faut dire qu'à ce moment-là beaucoup de choses avaient lieu à Paris et que des colloques similaires n'ont pas eu davantage de participants.

#### *Régionale de Nancy-Metz*

G. Schmitt donne quelques brèves informations au sujet de la Régionale de Nancy-Metz qui se maintient en termes d'effectifs, mais qui rencontre elle aussi des difficultés quand il s'agit de réunir les collègues. Il faudrait évidemment qu'elle renouvelle son Bureau, mais il apparaît que ceux qui pourraient prendre des responsabilités sont déjà fort occupés par ailleurs. En tout cas, la Régionale ne manquera pas d'intervenir au moment de la remise des copies du baccalauréat et des réunions d'harmonisation.

#### *À propos du questionnaire*

S. Perrier apporte quelques précisions au sujet du questionnaire dont il a été question à plusieurs reprises. Il n'a pas été distribué partout, mais même là où il l'a été, il y a eu peu de réponses : on en dénombre 110 en tout. S. Perrier a fait un fichier à partir des réponses reçues, qui mériterait d'être publié, car on trouve des suggestions très intéressantes. Il faudra certainement renouveler ce genre d'initiative.

M. Perret se demande s'il n'y a pas eu en fait un problème de calendrier. On a lancé ce questionnaire en début d'année scolaire et il n'est pas sûr du tout qu'on ait

---

1. Cette conférence peut être écoutée ou téléchargée sur le site de la Régionale de Paris-Créteil-Versailles : <http://appép-idf.net/pages/conf.html>

choisi alors le bon moment. Il vaudrait sans doute mieux saisir les collègues à l'occasion des commissions d'entente, car ayant appris au cours des conseils d'enseignement, qui se tiennent généralement en mai, les changements qui vont leur être imposés, ils seraient sans doute plus disposés et plus motivés à répondre. S. Perrier admet qu'on peut essayer, ne serait-ce que pour voir. D. Carsin approuve tout à fait la suggestion de M. Perret : les collègues sont forcément curieux de ce qui va se passer l'année prochaine ; ils se demandent quelles heures de cours leur seront données ; il faut donc profiter du moment. S. Perrier est un peu plus réservé : les collègues se sont faits assez vite à ce qu'on appelle l'autonomie des établissements, qui veut que l'on traite les problèmes établissement par établissement, sans véritable perspective nationale. Mais quoi qu'il en soit, il faut procéder autrement.

## II. LES ÉPREUVES DES SÉRIES TECHNOLOGIQUES

*À propos de la consultation organisée par l'Inspection*

S. Perrier évoque l'éditorial du numéro de mars-mai 2012 de *L'Enseignement philosophique*, qu'il a consacré à la question des épreuves des séries technologiques. Il indique que l'Inspection doit se réunir très prochainement sur ce sujet et que ses travaux prendront appui sur les résultats de la consultation des professeurs de philosophie qui a été effectuée dans les diverses Académies en mars ou avril. Il cherchera à savoir comment cette consultation a été menée, mais il a un peu le sentiment qu'on a procédé de façon plutôt précipitée et qu'on aurait gagné à prendre davantage de temps. Le mieux aurait peut-être été de constituer un groupe de travail qui se serait déplacé dans toutes les Académies.

L'APPEP a-t-elle été contactée officiellement sur cette question ? demande M. Perret. Non, répond S. Perrier, mais nous avons proposé nous-mêmes de répondre à cette consultation. Une discussion s'engage, à laquelle participent plusieurs membres du Comité. On estime que l'Association aurait dû être consultée : nous avons réuni un groupe de travail et nous avons évidemment des choses à dire. Ne faudrait-il pas s'é mouvoir publiquement par un communiqué de la manière dont il a été procédé et s'étonner d'une certaine opacité dans la démarche ? Ce n'est pas que nous ayons grand-chose à craindre en cette affaire ; c'était bien notre demande qu'il y ait une modification des épreuves, et nous attendons de voir ce qui sera décidé. Mais sans doute devrions-nous rendre public le travail que nous avons accompli, notamment au sein de la commission que nous avons constituée et lors de notre rencontre avec l'ACIREPh.

*Quelles modifications peut-on introduire dans les sujets ?*

H. Dilberman voudrait savoir ce qu'il en est au juste de l'épreuve sur dossier que proposent certains collègues. S. Perrier lui répond que nous réfléchissons sur toutes les propositions et que pour cela le mieux serait de mettre en place un groupe de travail. Mais en ce qui concerne les décisions qui vont probablement être prises, il pense qu'on n'ira pas au-delà d'un toilettage. Ch. Coutel met en garde : il faudra tout de même faire attention à ne pas avaliser des reculs qui pourraient avoir de lourdes conséquences. S. Perrier le rassure : ce sont des avancées que nous cherchons à obtenir. De toute façon, la situation n'est aujourd'hui plus tenable ; les collègues sont désespérés par les copies qu'ils corrigent, qui ne témoignent aucunement du travail fait dans l'année par les élèves. G. Schmitt et D. Carsin sont d'accord sur ce point : ils admettent que nous sommes au pied du mur et qu'on ne peut pas laisser les choses en l'état ; mais ils considèrent néanmoins qu'on devra garder présent à l'esprit que les

nouvelles épreuves des séries technologiques pourront servir de modèle pour les autres séries du baccalauréat. Selon D. Carsin, on devrait donc surtout s'attacher à donner des sujets qui soient plus à la portée des élèves et plus proches du cours.

M. Perret reprend l'idée qui a été avancée au cours de la discussion sur la consultation et propose que nous rédigeons un communiqué dans lequel, sans nous prononcer sur la question de savoir s'il faut changer quelque chose à la dissertation, nous rappellerions le travail que nous avons consacré aux épreuves des séries technologiques, ferions savoir que nous sommes ouverts à toutes les suggestions qui pourront être faites, mais que nous souhaitons aussi que tout se passe dans la clarté. S. Perrier ajoute qu'on pourra encore préciser que si nous avons soulevé ce problème des épreuves du baccalauréat, c'est bien parce qu'il s'agit d'une préoccupation de nos collègues qui enseignent en classes technologiques.

Quant à la dissertation, H. Dilberman ne pense pas du tout qu'elle soit condamnée. Bien au contraire, elle est le seul moyen ou, du moins, le principal moyen d'échapper à cette plaie grandissante des examens qu'est la tricherie. Pour cette raison, elle est en train de revenir en grâce, notamment dans les universités.

F. Dupin tient à nuancer ce qui vient d'être dit. Il commence par un exemple : pour bien des documentalistes, le copier-coller représente une étape dans la réflexion et, de ce fait, ne mérite pas d'être condamné ; certains parmi eux disent même que les nouvelles technologies de communication ont modifié l'intelligence et que l'ouverture à l'information est la manière d'être intelligent aujourd'hui. À propos des épreuves en série technologiques, il met en garde contre une certaine tendance à considérer l'évolution de la discipline avec des arrières-pensées politiques ou à voir un *casus belli* dans tout changement des épreuves sous prétexte qu'il y aurait danger de contamination pour les autres séries. Ce qui importe, c'est de réussir à faire cours dans ces classes et il n'y aurait guère de sens à vouloir préserver un quelconque *statu quo*.

Une discussion s'ensuit au sujet de la dissertation que nourrissent principalement, outre F. Dupin, Ch. Coutel, D. Carsin. Ce dernier fait notamment valoir que, s'il est nécessaire de proposer des sujets plus simples, il ne faut surtout pas renoncer à l'écrit, car ce sont les élèves les plus démunis qui en feraient les frais. G. Schmitt va dans le même sens en s'appuyant sur son expérience en prépa EC technologique : les élèves de ces classes, qui réussissent plutôt bien, sont généralement très satisfaits d'avoir un enseignement philosophique et fiers de passer la même épreuve de dissertation que les candidats issus des autres séries, quoique leurs notes soient en moyenne moins élevées. S'il n'y avait plus qu'un oral de philosophie au baccalauréat, le succès de ces élèves deviendrait tout à fait problématique ou alors il faudrait leur donner dans les concours une épreuve spéciale, ce qui les dévaloriserait. Faut-il, parce qu'ils ne représentent qu'une petite minorité, ne pas les prendre en compte ?

J.-P. Carlet rappelle que dans l'ancienne série E du baccalauréat il n'y avait qu'une épreuve orale de philosophie et qu'on pouvait cependant travailler sérieusement en cours d'année<sup>2</sup>. Il ajoute qu'on peut faire en sorte que le poids de la discipline ne soit pas négligeable en faisant jouer le coefficient. D. Carsin revient à la charge : on nous demande d'évaluer la dissertation, mais que dit-on au sujet des TPE qui ont encouragé le copier-coller et fait croire aux élèves que c'était un travail valable ?

---

2. La série E, mathématiques et technique, a été remplacée en 1995 par la série S, filière sciences de l'ingénieur (SI). Il est important de souligner qu'elle relevait du baccalauréat général – appelé alors « baccalauréat de l'enseignement du second degré » (BSD) – et non du baccalauréats technologique – appelé alors « baccalauréat de technicien » (BT).

J.-L. Lanher considère qu'en ce qui concerne l'épreuve des séries technologiques, il faut faire une différence entre les séries STI et STG. La réforme se fait cette année en STI – qui deviennent ST2D – et aura lieu l'année prochaine pour les STG – qui deviennent STMG. Les deux filières passeront la même épreuve en 2013, mais elles ne seront pas alors sur un pied d'égalité, car il y aura eu dédoublement pour l'une et non pas pour l'autre. Les élèves de STI se trouveront dans de plus mauvaises conditions.

### III. BILAN CONCERNANT LES EXPÉRIMENTATIONS EN SECONDE ET PREMIÈRE

S. Perrier ne sait pas ce qu'il en est du bilan concernant les expérimentations en Seconde et en Première. Il était prévu que les IPR fassent remonter au Doyen du groupe de philosophie de l'Inspection générale leurs constatations et appréciations. Mais il n'a pu avoir encore d'informations à ce sujet.

J.-L. Lanher intervient sur le problème des dédoublements en Terminale S : il faut revenir sur l'inégalité entre établissements provoquée par la réforme des lycées et demander qu'ils se fassent à partir de 25 élèves. Il considère qu'en les supprimant le Ministère a aussi cherché à atteindre le public pour favoriser le privé.

### IV. LE RENOUVELLEMENT DU SITE ET LA MISE EN LIGNE D'ARTICLES DE LA REVUE

*Où en est la rénovation du site ?*

N. Franck, que le Bureau a chargé de la rénovation du site Internet de l'Association fait le point de la situation. Il estime que le nouveau site devrait être prêt dans peu de temps. S. Perrier indique qu'il n'a pas encore négocié le prix de l'hébergement avec Amen – notre hébergeur actuel –, faute de connaître les tarifs pratiqués par la concurrence. N. Franck fait observer qu'on peut avoir mieux pour moins cher ailleurs.

S. Perrier ajoute qu'il n'a pas encore été décidé si nous ferons une *newsletter*, mais que nous en aurons évidemment la possibilité, et il rappelle que le Bureau a voté pour la mise en ligne des articles publiés dans la revue, avec un délai de trois ans : cela répond manifestement au désir d'un grand nombre de nos collègues et d'autres revues le font sans avoir à s'en plaindre. Il soulève le problème des articles à numériser : faut-il les choisir au préalable ou mettre la revue en totalité sur le site ? Il s'était d'abord prononcé pour la première possibilité, mais il reconnaît avoir changé d'avis. N. Franck lui fait observer qu'il vaut mieux mettre sur le site des articles plutôt que des numéros entiers, étant donné qu'on disposera d'un moteur de recherches. G. Schmitt pense également que tout ce qui figure dans la revue n'a pas vocation à se retrouver sur le site qui est ouvert à un large public ; pour le choix des articles, il suggère, afin d'éviter la mise en place d'un second comité de lecture qui aurait encore plus de mal à fonctionner, que ceux qui envisagent de numériser un article en fassent la proposition au Bureau qui déciderait rapidement, par exemple en fin de réunion<sup>3</sup>.

*Faut-il doter la revue d'un comité scientifique ?*

Et puisqu'on en est venu à parler de la revue, même si l'ordre du jour ne le prévoyait pas explicitement, il voudrait saisir l'occasion qui lui est donnée et poser la

3. Cela vaut surtout pour les articles antérieurs à 1996 et qui doivent effectivement être numérisés. Mais une procédure semblable pourra aussi être mise en œuvre pour les articles publiés ultérieurement. Certes, on peut considérer que tous les articles parus dans la revue ont vocation à figurer sur le site ; mais il faudra bien au début faire un choix.

question de savoir s'il serait intéressant de doter la revue d'un conseil scientifique. Il fait rapidement état de certains des avantages et des inconvénients qui pourraient en résulter. Il est clair que notre revue bénéficierait d'une meilleure reconnaissance de la part des universitaires et que son prestige en serait accru. Mais l'existence d'un véritable comité de lecture entraînerait inévitablement des lenteurs et surtout pourrait entrer en contradiction avec la nature de notre revue, qui émane d'une association de professeurs et qui a aussi été créée pour permettre à chacun de ses membres de soumettre ses travaux et réflexions à ses collègues. Les difficultés étant importantes, ne pourrions-nous pas à défaut choisir une solution intermédiaire en sollicitant certaines personnalités philosophiques pour qu'elles prennent place au sein de notre « comité de lecture » ?

Pourquoi doter *L'Enseignement philosophique* d'un conseil scientifique ? F. Dupin se déclare assez réservé à propos d'une telle éventualité. Il fonde son jugement sur l'expérience qu'il a pu acquérir en tant que membre du comité de rédaction de la revue *Le Philosophoire* qui s'est donné récemment un comité scientifique. Qu'aurions-nous à gagner à faire de même ? Une plus grande visibilité, une reconnaissance universitaire, certes. Mais il faudrait supporter des contraintes assez lourdes : l'existence d'un comité de parrainage imposera forcément des restrictions en ce qui concerne les articles à publier, lesquels devront faire l'objet de rapports d'évaluation. *L'Enseignement philosophique* est une revue associative et il n'est pas sûr du tout que nous ayons intérêt à nous inscrire dans des démarches en vue d'obtenir un classement AERES : cela nous ferait travailler bien plus pour un résultat qui n'est pas évident.

Ch. Coutel est tout à fait opposé à l'idée d'un comité scientifique pour une revue dont l'originalité est précisément de permettre des débats entre enseignants de philosophie, et cela lui semble valoir mieux qu'une certaine scientificité universitaire. Il propose d' étoffer le comité de lecture.

G. Schmitt approuve ce qui vient d'être dit et annonce qu'il prendra quelques contacts en vue de renforcer le comité de lecture.

## V. QUESTIONS DIVERSES

### *Quel avenir pour les IUFM ?*

Les IUFM sont devenus des écoles professionnelles dans le cadre de l'université et l'on constate aujourd'hui qu'avec la « mastérisation », non seulement l'année de stage est passée à la trappe, mais aussi l'idée que la formation des enseignants relève de l'État, puisqu'elle est désormais l'affaire des universités autonomes. La question est alors posée de savoir quelles peuvent être les intentions du nouveau gouvernement au sujet des IUFM.

Une discussion s'engage au cours de laquelle interviennent notamment J.-P. Carlet, Ch. Coutel, H. Dilberman, F. Dupin et P. Verdeau. La conclusion qui en découle est qu'il faudra prendre contact avec le ministre de l'Éducation nationale et le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

### *Les masters en alternance*

On aborde aussi la question des masters enseignement en alternance. F. Dupin et P. Verdeau font état de la pression que subissent les étudiants qui doivent à la fois assurer des charges d'enseignement et préparer les concours de recrutement, ainsi que des difficultés tenant à la rivalité entre rectorats et universités.



### *La formation des agrégatifs et le C2i2e*

Dans le même ordre d'idées, F. Dupin apporte des précisions sur la formation des agrégatifs qui devront désormais passer le CLES (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) et le C2i2e<sup>4</sup>, qui est un référentiel de compétences en vue de l'utilisation des TICE<sup>5</sup>, lesquels sont officiellement considérés comme un outil essentiel de transformation pédagogique. Pour obtenir celui-ci, qui fait partie des épreuves du concours, les agrégatifs de Paris IV devront intervenir sur une plate-forme sur laquelle ils pourront faire les travaux exigés. D'abord, on peut considérer qu'à dix jours d'épreuves disciplinaires particulièrement exigeantes, les candidats ont mieux à faire. Mais il faut encore relever que la certification qui permet de conférer le C2i2e est tout à fait arbitraire et inégalitaire: en effet, si à Paris I, il suffit de passer une épreuve de 4 heures, il est nécessaire d'y consacrer 30 heures à Paris IV.

Pour M. Perret, il y a lieu de saisir les jurys de concours et la Société des Agrégés. S. Perrier propose que l'on s'adresse aux présidents des jurys du CAPES et de l'agrégation; mais il conviendrait pour cela de rédiger un court texte d'explication. P. Verdeau fait observer qu'avec le CLES, c'est encore pire. Mais F. Dupin fait remarquer qu'en ce qui concerne la diversité et l'inégalité selon les disciplines, il y a eu un précédent avec l'épreuve « Agir »<sup>6</sup> au CAPES. Les choses ne se passent pas du tout de la même manière en histoire-géographie et en italien.

Au CAPES de philosophie, précise M. Perret, on a fait en sorte que cette épreuve relève d'un questionnement proprement philosophique. Les sujets donnés aux candidats sont des questions de philosophie générale comme, par exemple: École et loisir, l'égalité, quel est l'enjeu d'un programme? Et à l'agrégation, c'est toujours la même question qui est posée par le jury dans le cadre de la seconde leçon: « Dans une situation d'enseignement effectif, quels problèmes l'approche du présent sujet vous paraîtrait-elle de nature à soulever? »

F. Dupin observe que plus on s'élève dans la hiérarchie des concours, plus il apparaît que les jurys font en sorte que cette épreuve ne contrarie pas les exigences disciplinaires.

La salle des Actes du Lycée Henri IV nous étant accordée jusqu'à 17 heures, il nous faut la libérer et donc interrompre les discussions. La séance est ainsi levée à 17 heures 15.

---

4. Le référentiel C2i2e, défini par l'arrêté ministériel du 14 décembre 2010, est organisé selon deux grands domaines de compétences: 1) les compétences générales liées à l'exercice du métier (maîtrise de l'environnement numérique professionnel, développement des compétences pour la formation tout au long de la vie, responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif); 2) les compétences nécessaires à l'intégration des TICE dans sa pratique d'enseignement (travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif, conception et préparation de contenus d'enseignement et de situations d'apprentissage, mise en œuvre pédagogique, mise en œuvre de démarches d'évaluation).

Voir: <http://www.c2i.education.fr/spip.php?article87>

5. Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement.

6. « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ».